

# Le secteur informel en Algérie : approches, ampleur et mobilité de la main-d'oeuvre

Youghourta BELLACHE<sup>1</sup> & Philippe ADAIR<sup>2</sup>, *ERUDITE*, Université Paris-Est

## Résumé

En dépit de son poids significatif et croissant dans l'économie nationale, le secteur informel en Algérie est globalement peu étudié. Les approches du phénomène, correspondent aux différentes phases de son évolution, sans pour autant quantifier le secteur informel. La transition économique engagée au début de la décennie 1990 se traduit par le recul du secteur public marchand et l'essor du secteur privé, qui relève essentiellement du secteur informel au sens du BIT. Celui-ci occupe de 2/5 (enquête Bejaia, 2007) à 2/3 des micro-entrepreneurs (enquête nationale auprès des ménages, ONS, 2007) et se décline en «informels purs» et «informels hybrides» selon une analyse multidimensionnelle d'un échantillon représentatif de ménages (enquête Bejaia, 2007). Cette analyse permet d'appréhender par ailleurs la mobilité socio-professionnelle et d'enrichir à cet égard le modèle de Fields (1990). Le non-respect (total ou partiel) de la réglementation socio-fiscale permet aux micro-entreprises de comprimer leurs coûts, et d'assurer ainsi une pérennité qui demeure cependant fragile.

**Mots-clés :** Algérie, analyse multidimensionnelle, Bejaia, emploi, micro-entreprises, mobilité socioprofessionnelle, ONS, réglementation socio-fiscale, régression logistique, segmentation, secteur privé, secteur informel.

**JEL :** C14, C31, J21, J62, N47, O17

## Introduction

Le secteur informel en Algérie est assez peu étudié, en dépit de son poids significatif et croissant dans l'économie nationale. Les approches proposées pour appréhender le phénomène correspondent globalement aux différentes phases d'évolution de celui-ci : la période coloniale et les premières années de l'indépendance nationale; l'économie administrée, la période de transition à l'économie de marché.

La transition économique engagée au début de la décennie 1990 se traduit par le recul du secteur public marchand et l'essor du secteur privé et notamment de l'auto-emploi, qui relève essentiellement du secteur informel au sens du BIT. Celui-ci occupe de 2/5 (enquête Bejaia, 2007) à 2/3 des micro-entrepreneurs (enquête nationale auprès des ménages, ONS, 2007) et se décline en «informels purs» et «informels hybrides» selon une analyse multidimensionnelle d'un échantillon représentatif de ménages de l'enquête de Bejaia. Celle-ci permet par ailleurs d'identifier les trajectoires professionnelles des salariés et non salariés informels.

La section 1 présente les différentes approches du secteur informel en Algérie. Les limites de celles-ci posent le problème de quantification du secteur informel. Seule l'approche du BIT permet dans une certaine mesure de cerner et de quantifier le phénomène.

La section 2 examine l'expansion de l'emploi informel ; celle-ci intervient dans un contexte d'accroissement de l'offre de travail, de recul de l'emploi public marchand et de développement du secteur privé, dont la structure est dominée par l'auto-emploi et la micro-entreprise de moins de 10 salariés, qui, relèvent du secteur informel selon le BIT.

La section 3 présente les résultats de l'analyse multidimensionnelle d'un échantillon représentatif de ménages ; celle-ci met en lumière la segmentation du secteur informel, qui se décline en un noyau dur (informels purs) et une configuration de non affiliés et des sous déclarants au fisc (informels hybrides) parmi les non-salariés ainsi que des salariés, et la

---

<sup>1</sup> [belajug@yahoo.fr](mailto:belajug@yahoo.fr), *Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles et Temporelles en Economie*, Université Paris 12-Paris Est & Université de Bejaïa

<sup>2</sup> [adair@univ-paris12.fr](mailto:adair@univ-paris12.fr), *Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données Individuelles et Temporelles en Economie*, Université Paris 12-Paris Est

mobilité entre secteur formel et secteur informel aussi bien qu'au sein de chaque secteur qui affecte tant les salariés que les non salariés.

La section 4 est consacrée aux coûts de la réglementation des micro-entreprises. La réglementation socio-fiscale représente un coût élevé dont la plupart des micro-entreprises s'exonèrent pour préserver leurs faibles revenus et pérenniser ainsi leur activité.

## **1. Approches de l'économie informelle en Algérie**

Quatre approches se dégagent de l'ensemble des études consacrées à l'économie informelle en Algérie. La première aborde le phénomène selon le concept de « petite production marchande » qui met l'accent sur l'expansion des petites activités marchandes et les formes « atypiques » de l'emploi (aides familiaux, apprentis, travail à domicile et pluriactivité) [Bernard, 1980, 1988, 1991] ; la seconde s'inscrit dans le cadre de l'économie administrée et se focalise sur l'« économie parallèle », qui a longtemps représenté le segment prédominant de l'économie informelle en Algérie [Bounoua, 1995 ; Henni, 1988, 1989, 1991, 1994 ; Benissad, 1984]. La troisième analyse le développement des activités et pratiques illégales notamment dans le contexte de la transition économique et politique en cours, en termes d'illégalisation de l'économie [Bounoua, 1995, 1999, 2002]. La dernière est celle du BIT, qui fonde la définition du secteur informel (1993) et de l'emploi informel (2002) que nous adoptons dans les sections 2 et 3 pour appréhender et estimer l'ampleur du secteur informel.

### 1.1. La Petite Production Marchande (PPM) : prépondérance, soumission et précarité

Le concept de PPM, s'inscrit, en liaison avec le concept de marginalité<sup>3</sup>, dans l'analyse fonctionnaliste du secteur informel qui considère celui-ci comme un ensemble d'activités soumises au secteur capitaliste et contribuant, de façon directe ou indirecte, à sa reproduction. Ces mécanismes de soumission et de reproduction ont fait l'objet de nombreuses analyses [Hugon, 1980a, 1980b ; Penouil et Lachaud, 1985]. Ils se traduisent par la fourniture par la PPM de biens et services bon marché aux entreprises et travailleurs du secteur capitaliste, ce qui permet le maintien de faibles taux de salaires dans ce secteur ; le développement de la sous-traitance (commerciale, industrielle ou de main d'œuvre), qui permet la réduction des coûts de production du système capitaliste; enfin la PPM fonctionne comme un réservoir de main d'œuvre - « armée de réserve industrielle » - dans lequel les entreprises capitalistes puisent ou rejettent la main d'œuvre en fonction de leurs besoins et des variations du cycle économique.

Ce concept de PPM est repris par Bernard [1988] pour analyser le secteur informel en Algérie dont la petite production marchande constituerait le « cœur » d'après l'auteur.

Au delà de quelques caractéristiques communes (faible échelle des activités, organisation non capitaliste du travail, faiblesse du salariat notamment), la petite production marchande dans le contexte algérien recouvre des activités très diverses que Bernard [1980,1988] a classées en 3 catégories plus ou moins homogènes. La *PPM domestique et des petits métiers* recouvre essentiellement les petites activités de production de biens et services dont les prix sont déterminés indépendamment du marché et qui visent globalement à procurer un complément de revenu aux familles qui s'y adonnent ; la *PPM « non exploiteuse »*<sup>4</sup>, regroupe les activités de production dont les prix sont alignés sur ceux du marché, et qui sont caractérisées par un

---

<sup>3</sup> Le concept de marginalité désigne « un phénomène global d'exclusion par rapport aux principales règles économiques, politiques et sociales en faisant référence à des individus non intégrés, repérés par des indices économiques, psychologiques et sociaux » [Mettelin, 1985].

<sup>4</sup> Qualificatif utilisé par la charte nationale de 1976, qui reconnaît uniquement la petite propriété privée « non exploiteuse » par opposition à la grande et moyenne propriété implicitement considérée comme exploiteuse.

faible niveau de technicité, un nombre limité d'employés et un capital faible<sup>5</sup> ; enfin la *PPM clandestine* comprend essentiellement des unités non déclarées (ateliers de confection, limonaderies,..) et des services personnels rendus au titre de l'activité secondaire (pluriactivité).

Une enquête sur l'industrie privée réalisée en 1975 par l'AARDES<sup>6</sup> révélait déjà la prédominance des petites activités dans le secteur privé national<sup>7</sup>. Le maintien et le développement de ces petites activités notamment celles relevant de la micro-industrie (industrie agro-alimentaire et textile notamment) reposent sur l'utilisation de la main d'œuvre saisonnière<sup>8</sup> et féminine ainsi que des apprentis. Une main d'œuvre flexible et surtout bon marché puisque les salaires versés à ces catégories sont inférieurs de 30% à 46.8% dans le textile- au salaire minimum légal [Bernard, 1980]. Le travail des femmes est surtout répandu dans la confection textile et le tissage ou elles exercent essentiellement comme travailleuses à domicile et rémunérées généralement à la pièce.

Il apparaît donc que la PPM - du moins certains segments de celle-ci- dite « non exploiteuse » - constitue le vecteur de développement et d'exploitation de l'emploi précaire et non protégé. L'enquête AARDES fait également état de la forte dépendance de ces petites unités, particulièrement dans le domaine textile, aussi bien en amont (approvisionnement en matières premières et équipements) qu'en aval (commercialisation des produits) vis-à-vis des commerçants grossistes qui contrôlent ainsi tout le processus de production et de commercialisation. Cette situation traduit ainsi des rapports de subordination et de soumission qui étaient déjà très développés à l'époque coloniale [Liabès, 1984].

Cette approche présentant le secteur informel comme un secteur exploité par le secteur capitaliste (le capital commercial dans le cas de l'Algérie) présente des limites qui sont celles d'une approche globale ne tenant pas compte des spécificités des différents segments et de l'extrême hétérogénéité qui caractérise le secteur informel. Au regard de l'hétérogénéité du secteur informel, Hugon [1980a, 1980b] considère que les petites activités marchandes sont co-capitalistes, en ce sens qu'elles accompagnent le développement des activités capitalistes (modernes) non seulement dans une logique de dépendance et de soumission mais aussi et souvent dans une logique de complémentarité et de concurrence.

L'idée de l'exploitation de la main d'œuvre dans les unités informelles est à nuancer notamment à propos du cas des apprentis, dans la mesure où l'apprentissage est bénéfique à ces derniers, puisque qu'il leur offre une formation pratique et peu coûteuse [Mettelin, 1985] et conduit souvent à une activité indépendante [De Miras, 1980]. Enfin, le capital commercial, comme l'a montré Liabès [1984], ne se contente pas de subordonner les petites unités industrielles en les contrôlant en amont et en aval, mais se convertit dans une large mesure<sup>9</sup> en capital industriel.

---

<sup>5</sup> Il s'agit notamment des activités artisanales traditionnelles (bijouteries, poteries, épicerie, cafés, etc.), des activités artisanales modernes, induites par le développement du secteur moderne (artisanat de réparation en tous genres : radio, auto, etc.) et des micro-industries (confection textile, fabrication de chaussures, conserveries alimentaires, petite production plastique...)

<sup>6</sup> Association algérienne sur la recherche démographique, économique et sociale. Les principaux résultats de cette enquête sont fournis par Bernard [1980, 1988, 1991] et Liabès [1984].

<sup>7</sup> Sur 1482 entreprises industrielles enquêtées, 939 (63.3%) emploient moins de 20 salariés dont une forte proportion des entreprises de moins de 10 salariés (microentreprises). Celles-ci se concentrent essentiellement dans l'industrie des biens de consommation alimentaire et l'industrie textile [Bernard, 1988 ; Liabès, 1984].

<sup>8</sup> Plus de 90% des saisonniers recensés (5377) exercent dans les petites entreprises de moins de 20 salariés et particulièrement dans les très petites entreprises de moins de 5 salariés [AARDES, cité par Bernard, 1980].

<sup>9</sup> Près de 60% des entrepreneurs industriels recensés en 1975 dans le cadre de l'enquête AARDES étaient auparavant des commerçants grossistes ou semi-grossistes [Liabès, 1984].

## 1.2. L'économie parallèle : conséquence des dysfonctionnements de l'économie administrée

Selon les principaux tenants de cette approche [Benissad, 1984 ; Henni, 1991, 1994], l'économie parallèle représente la forme dominante de l'économie informelle en Algérie durant la phase de la planification centralisée de l'économie algérienne. Cette économie parallèle renvoie à l'existence d'un double marché, un marché administré et un marché parallèle, et par conséquent un double système de prix, des prix administrés et des prix parallèles ou libres [Henni, 1991]. L'économie parallèle recouvre un marché parallèle des biens et services, un marché parallèle de la monnaie et un marché parallèle des facteurs de production. Les prix pratiqués sur les deux premiers marchés sont élevés par rapport aux prix administrés prévalant sur les marchés administrés, et c'est à ce niveau élevé des prix, dans le contexte de la rigidité de l'offre, qui opère le rationnement et permet un équilibre entre l'offre et la demande [Benissad, 1984]. En revanche, les prix pratiqués sur le marché de travail parallèle sont inférieurs à ceux du marché officiel [Henni, 1994].

L'économie parallèle en Algérie se déroule essentiellement dans la sphère de la distribution<sup>10</sup>. Tous les produits rares (biens de consommation, matières premières, pièces détachées, devises étrangères) font l'objet de spéculation : ils sont obtenus sur les marchés officiels à des prix administrés et sont systématiquement revendus par des commerçants ou des entreprises privées sur les marchés parallèles à des prix supérieurs, réalisant ainsi des plus-values importantes. Même les marchandises destinées à la transformation (matières premières et produits semi finis), acquises par les entreprises du secteur privé font l'objet d'une revente en l'état sur le marché parallèle [Bounoua, 1995]. Cette pratique est très répandue dans le secteur du BTP [Henni, 1991]. Cette économie de spéculation se traduit également par le développement du commerce informel transfrontalier. Les produits subventionnés par l'Etat (produits alimentaires notamment) font systématiquement l'objet de détournements vers les pays voisins (Maroc, Tunisie, Mali et Niger) où ils sont revendus en devises, servant à acheter les produits rares en Algérie ou à alimenter le marché parallèle de la devise dont la politique de contrôle de change<sup>11</sup> adoptée durant cette période est à l'origine.

L'économie informelle, au delà de son caractère spéculatif dans les économies administrées, est foncièrement libérale [Henni, 1994, De Soto, 1994]. Selon Henni [1994], l'économie informelle se distingue de l'économie officielle par le fait qu'elle se déroule en dehors du circuit légal (pour échapper aux coûts de la réglementation fiscale et sociale) mais elle constitue aussi un prélude à la formation d'une économie de marché, à l'image du capitalisme marchand de l'Europe médiévale qui a donné naissance par la suite au capitalisme industriel. L'économie parallèle formerait un système cohérent dans la mesure où les différents marchés parallèles sont interdépendants<sup>12</sup>. Si les prix sur les marchés informels des biens et services et de la monnaie sont plus élevés, que les prix sur le marché du travail informel sont plus bas. Ceci reflète une situation qui correspond à celle vers laquelle tendent les politiques d'ajustement c'est-à-dire une hausse des prix des biens et de la monnaie (libéralisation des

---

<sup>10</sup> Henni [1991] distingue l'économie parallèle de distribution de l'économie parallèle de production. Selon lui, c'est le premier type d'économie parallèle qui domine dans les économies centralement planifiées ; l'économie parallèle de production prévaut beaucoup plus dans les économies où l'offre est élastique.

<sup>11</sup> La politique de contrôle de change a pour objectif de limiter la sortie des capitaux (pour éviter une dépréciation de la monnaie nationale) et de rapatrier les revenus des entreprises résidentes [Benissad, 1984]. L'institution des importations sans paiement (ISP) en 1977, autorisant le secteur privé à se procurer des devises sur le marché parallèle pour financer ses achats à l'étranger ainsi que l'épargne élevée des ménages, permise par la politique de redistribution à partir de 1974, ont contribué fortement à l'extension de ce marché parallèle de la devise.

<sup>12</sup> Une baisse de la valeur de la monnaie locale sur le marché parallèle du change, par exemple, induit automatiquement une hausse du niveau des prix (notamment ceux des biens importés) sur le marché parallèle des biens et services.

prix et du taux de change par la suppression de la politique de subvention et du contrôle de change) et le blocage des salaires. Ceci suggère en quelque sorte un alignement de l'économie administrée sur les normes de fonctionnement de l'économie informelle, qui pourrait constituer à ce titre une référence pour l'instauration de l'économie de marché.

Henni soutient enfin l'idée que l'économie parallèle est structurée en réseaux, dont les différentes catégories d'activités - production au noir, distribution et d'import-export, change et activités extra économiques relevant pour la plupart de l'économie criminelle - ne sont que les éléments d'un réseau, animé par un marchand assimilé à un véritable entrepreneur<sup>13</sup>.

La thèse (implicite) de Henni présentant l'économie parallèle comme une forme de transition à l'économie de marché paraît fragile sur plusieurs points. D'abord, les activités informelles ne sont pas uniquement le résultat ou la réponse aux dysfonctionnements de l'économie administrée, elles sont aussi et dans une large mesure une conséquence du développement du secteur privé et de façon plus large du système capitaliste, qui pour abaisser ses coûts et maximiser ainsi ses profits informalise de plus en plus ses activités (recours au travail à domicile, à la sous-traitance, travail non déclaré, etc) [Portes, Benton et Castells, 1989]. Ceci est également vrai pour le cas de l'Algérie même si le capitalisme n'est pas aussi développé qu'ailleurs et peine toujours à se mettre en place. En outre, certaines activités informelles (activités de survie et pluriactivité) constituent une réponse aux conséquences sociales induites par les politiques d'ajustement et le fonctionnement de l'économie de marché [Lautier, 1989, 1994].

Il est également établi que le secteur informel n'est pas un secteur homogène, composé de microentreprises (capitalistes) animées uniquement par une logique de profit ; nombre des microentreprises informelles sont essentiellement animées par une logique sociale [Lautier, 1994].

L'idée de la structuration de l'économie informelle en réseaux, dominés par des marchands, suggère la soumission des activités informelles au capital, qui ne reflète pas toute la diversité du secteur informel. Enfin, en se focalisant sur la sphère de la distribution, Henni néglige l'économie informelle de production, qui est loin d'être quantité négligeable.

### 1.3. L'«illégalisation de l'économie »

Dans ses analyses sur l'économie informelle en Algérie, Bounoua [1995, 1999, 2002] distingue deux types d'activités informelles, celles qui sont exercées par des agents animés par une logique de reproduction sociale (activité de subsistance notamment) et qui relèvent du secteur informel et celles relevant de l'économie souterraine, exercées par des agents suivant une logique d'accumulation (ou de recherche de rente). Sans nier l'importance du premier type d'activités (secteur informel), l'auteur se focalise sur l'économie souterraine, qui connaît selon lui une expansion considérable dans l'actuel contexte de transition à l'économie de marché. En effet, la libéralisation de l'économie (particulièrement l'ouverture du commerce extérieur), accentuée par l'application du PAS à partir de 1994, a induit un développement remarquable de pratiques informelles et illégales aussi bien dans le secteur public (administrations et entreprises publiques) que dans le secteur privé (détournements de fonds publics, transfert illicite de capitaux à l'étranger, fraude et évasion fiscale, faux bilans, trafic de devise, corruption, etc).

Compte tenu de la prédominance dans l'économie algérienne de ces pratiques illégales, l'auteur propose une grille d'analyse de l'économie informelle en cette période de transition économique et politique basée sur le concept d'« illégalisation de l'économie ». Celui-ci

---

<sup>13</sup> Le rôle de ce marchand -entrepreneur consiste à combiner et coordonner les différents éléments du réseau, en assurant l'approvisionnement en matières premières et équipements, le financement ainsi que la commercialisation des produits. Même la corruption des agents de l'administration, pour la bonne marche des affaires, fait partie de l'activité de l'entrepreneuriat [Henni, 1994].

désigne « le processus par lequel des agents économiques dont les activités économiques sont parfaitement légales sur le plan juridique sont amenés en raison de l'ambiguïté de la loi et de sa faible application à adopter des comportements illégaux en contournant par divers procédés plus ou moins légaux les lois et réglementations en vigueur en vue de s'assurer des gains individuels » [Bounoua, 2002b, p212].

L'auteur impute le développement de ce phénomène d'illégalisation de l'économie<sup>14</sup> « à l'absence d'un environnement juridique et institutionnel adapté à cette phase particulière de transition à l'économie de marché » [Bounoua, 2002b] et à une série de facteurs bureaucratiques (contraintes administratives, socio-fiscales, excès de la réglementation publique), juridiques (ambiguïté de la loi et sa faible application) et politiques (faiblesse des institutions et insuffisance des contrôles, corruption,...).

Cette approche, qui s'intègre dans une approche plus globale qui est celle de l'Economie Non Observée (ENO)<sup>15</sup>, soulève, cependant, un certain nombre de problèmes. D'abord, elle repose sur le seul critère de la légalité, qui n'est pas tout à fait pertinent pour cerner et appréhender les activités de l'économie informelle, dans la mesure où la frontière entre le légal et l'illégal n'est pas toujours nette ; certaines activités superposent des activités légales et activités délictueuses [Adair, 2002]. En outre, ce critère de la légalité ne permet pas de distinguer l'économie souterraine de l'économie criminelle<sup>16</sup>.

Cette approche par la légalité renvoie plus à la nature de l'Etat qu'aux structures économiques et sociales. L'enjeu devient alors plus politique qu'économique et interpelle l'Etat non seulement dans son rôle de régulation (institutionnelle) de l'économie mais surtout dans celui de la garantie du respect des lois et des règlements et de l'Etat de droit de façon générale.

#### 1.4. L'approche du secteur informel selon le Bureau International du Travail (BIT)

Au regard de la multiplicité des définitions du secteur informel, émanant à la fois de chercheurs, universitaires et institutions nationales et internationales et dans un souci d'harmoniser les statistiques sur le secteur informel dans les différents pays, le BIT élabore en 1993 une définition consensuelle et opérationnelle du secteur informel [ILO, 1993]. Le champ restrictif de cette définition inclue seulement les actifs des entreprises du secteur informel et exclue les actifs informels des entreprises du secteur formel qui relèvent du concept plus large de l'emploi informel.

Le secteur informel est, selon la résolution de la 15<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens de travail du BIT de 1993, constitué des unités économiques (non agricoles) qui appartiennent, en tant qu'*entreprises individuelles*, au secteur institutionnel des ménages, qui *ne tiennent pas une comptabilité complète* et dont *la personnalité juridique est confondue avec celle des ménages* dont elles dépendent et qui *ne sont pas enregistrées*. Il comprend ainsi les *entreprises familiales* n'employant aucun salarié permanent mais pouvant employer des travailleurs familiaux et/ou des salariés occasionnels et les *microentreprises* employant un nombre de salariés permanents *inférieur à un certain seuil (5 ou 10 salariés)*. Ainsi, seront considérées comme relevant du secteur informel, les entreprises répondant, de façon séparée ou combinée, aux critères suivants : le statut juridique (entreprises individuelles), la non tenue

---

<sup>14</sup> Ce processus d'illégalisation se manifeste fortement dans le secteur du commerce extérieur où les pratiques illégales sont devenues courantes (fausse déclaration douanière, sociétés écrans, location de registres de commerce, fraude fiscale, défaut de registre de commerce, transfert illicite de capitaux par la majoration des prix à l'importation...) mais également dans le secteur immobilier dont le fonctionnement est informel.

<sup>15</sup> L'ENO regroupe 4 composantes : illégale, souterraine, informelle et domestique [OECD, 2002].

<sup>16</sup> L'économie criminelle peut être également confondue avec ce que Benderra et Hidouci [2004] appellent l'« économie de la prédation », qui désigne dans le contexte algérien la mise des institutions (administration, administration fiscale, douanes, banques, ...) au service de certains groupes privilégiés, installés au sommet de l'Etat, et de leurs clientèle, qualifiés de réseaux prédateurs ou maffieux.

d'une comptabilité complète, la taille de l'unité économique<sup>17</sup>, inférieure à un certain seuil (5 ou 10 employés), le non enregistrement (administratif, fiscal ou social) de l'entreprise ou le non enregistrement de ses salariés, et enfin la situation dans la profession (l'auto-emploi des employeurs et indépendants, les aides familiaux et éventuellement les salariés occasionnels employés par ces employeurs et indépendants).

La population occupée dans le secteur informel comprend toutes les personnes exerçant un emploi, pendant la période de référence, dans au moins une unité du secteur informel, indépendamment de la situation dans la profession (indépendant, salarié, aide familial ...) et de l'exercice principal ou secondaire de cette activité [Charmes, 1994]. En se référant ainsi à l'emploi occupé au sein de l'unité économique et non à l'individu, cette définition permet de cerner le phénomène de la pluriactivité.

Cette définition du secteur informel exclut de son champ les activités relevant de l'économie souterraine, les activités agricoles ainsi que la production non marchande (production domestique destinée exclusivement à l'autoconsommation finale et l'autoconstruction notamment). Les activités du secteur informel ne sont pas exercées avec une volonté délibérée d'échapper aux obligations légales (sociales, administratives, fiscales) [Charmes, 1994, 2002] ; beaucoup d'entreprises préfèrent rester non enregistrées et non déclarées parce qu'elles ne peuvent pas supporter les coûts de la réglementation, compte tenu de la faiblesse et de l'irrégularité de leur revenu, ou en raison de l'absence de contrôle de l'Etat [Husmanns, 1997, Maldonado, 1995]. Quant aux activités agricoles, leur exclusion se justifie par la taille importante du secteur agricole dans les pays en développement et de son évolution en sens inverse du secteur non agricole en expansion [Charmes, 2002]. En outre, compte tenu de la prédominance des petites exploitations individuelles<sup>18</sup> non enregistrées dans ces pays, l'inclusion des activités agricoles dans les enquêtes sur le secteur informel rendrait celles-ci très lourdes et leur coût prohibitif. Cependant, le secteur informel inclut dans son champ les activités non agricoles exercées par les agriculteurs (pluriactivité) [Charmes, 1994].

Cette définition du secteur informel intègre les professions techniques et libérales (médecins, avocats, comptables...) répondant aux critères de définition de celui-ci ainsi que les travailleurs extérieurs à l'entreprise (notamment les travailleurs à domicile), représentant des unités de production indépendantes et répondant aux critères de définition du secteur informel [Husmanns, 1997].

L'Emploi informel est une notion plus large que celle du secteur informel. Il englobe le secteur informel et l'ensemble des emplois non déclarés des entreprises du secteur formel. Alors que le secteur informel se définit par les caractéristiques de l'unité économique dans laquelle travaille la personne, l'emploi informel se définit par les caractéristiques de l'emploi occupé (non déclaration, absence de contrat...) [Charmes, 2002].

Schéma 1 : composantes du secteur informel et de l'emploi informel

		Emploi	
		Formel	Informel
Entreprise	Formelle	Secteur formel	(3)
	Informelle	(2)	Secteur informel

Source : Charmes [2004]

<sup>17</sup> Le critère de la taille se réfère à l'établissement et non à l'entreprise (qui peut être composée de plusieurs établissements) dans la mesure où bon nombre de microentreprises croissent en créant de nouveaux petits établissements plutôt que d'agrandir l'établissement originel [Husmanns, 1997 ; Charmes, 1997].

<sup>18</sup> En Algérie, la petite exploitation (moins de 10 ha) représente 70% du total des exploitations agricoles et 83.1% des exploitations sont de type individuel (Exploitations Individuelles privées 72.8% ; Exploitation Agricole Individuelle 10.2% ; EURL 0.02%, Société familiale 0.88%) d'après le dernier Recensement Général de l'Agriculture réalisé en 2001 [MADR, 2003]

L'emploi informel est donc la somme du secteur informel et de la catégorie (3) qui représente les emplois informels dans les entreprises du secteur formel.

## 2. Contexte d'évolution et ampleur du secteur informel

L'expansion du secteur informel intervient dans un contexte marqué par l'accroissement de l'offre de travail, une compression de l'emploi public et des réformes visant la promotion du secteur privé.

### 2.1. Evolution du contexte macroéconomique et principales réformes

L'évolution de l'activité économique est cyclique de 1986 à 2006 : récession entre 1986 et 1990, suivie d'une stagnation entre 1991 et 1994 et d'une reprise à partir de 1995. Le chômage, en dépit de sa baisse ces dernières années, demeure élevé. Il résulte de la conjonction de la croissance démographique, de l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail (dont le taux d'activité s'élève de 3.86% en 1987 à 9.59% en 1998 [BIT, 2003] et de l'ajustement structurel (PAS) qui s'est traduit par des suppressions d'emplois massives dans le secteur public économique (405000 postes et 815 entreprises, notamment dans le BTP et l'industrie entre 1994 et 1997).

En dépit du phénomène de transition démographique entamé vers la deuxième moitié de la décennie 1980, l'augmentation de la population algérienne se caractérise par un accroissement plus important de la population en âge de travailler (15-60 ans). Alors qu'elle était globalement stable dans les années 1970 et 1980 (50% entre 1965 et 1985), la part de la population en âge de travailler dans la population totale passe de 55% en 1990 à 65% en 2005 [FEMISE, 2006].

Tableau 1: population totale, taux d'activité et taux de chômage (1966 – 2006) en milliers et en %

	1966	1977	1987	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Population	11821	15646	22601	29272	30386	30836	31357	31848	32364	32906	33481
Taux d'accroissement naturel	-	3.17	2.76	-	1.43	1.5	1.53	1.58	1.63	1.69	1.78
Taux d'activité	21.7	19.23	23.36	27.52	28.6	27.8	-	39.81	42.13	40.98	42.5
Taux de chômage	32.9	22.0	21.1	-	29.7	27.3	-	23.7	17.7	15.3	12.3

Source : ONS [1966, 1987, 1987-1996, 1998], BIT [2003], FEMISE [2006]

Les réformes visant à assurer la transition d'une économie administrée à une économie de marché ont été graduellement mises en œuvre et affectent principalement le marché des biens, sans modifier la réglementation du marché du travail ni celle du marché du crédit.

#### Encadré 1 : principales mesures en faveur du secteur privé (1990-2001)

Il s'agit notamment de la promulgation de la Loi sur la monnaie et le crédit (1990), de la libéralisation du commerce extérieur (1991) et de la promulgation d'un nouveau code des investissements (1993) visant la promotion du secteur privé national et étranger (Décret législatif du 05/10/1993). En 2001, une autre loi de promotion de l'investissement privé est promulguée : la Loi n°01-18 du 12 décembre 2001 d'orientation de la petite et moyenne entreprise, qui adopte la définition de l'Union européenne concernant la PME. Cette loi définit une politique d'aide et de soutien de l'Etat aux PME (mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise, création de pépinières d'entreprises, de centres de facilitation, promotion de la sous-traitance et prévoit également la création d'un Fonds de garantie des prêts accordés par les banques aux PME ainsi qu'un Centre national consultatif pour la promotion des PME [MPMEA, 2004].

### 2.2. Développement du secteur privé : son essor est d'abord le fait des micro-entreprises

Les mesures prises dans le cadre de la libéralisation de l'économie, entamée à la fin des années 1980, le démantèlement du secteur public économique dans le cadre de l'application du PAS ainsi que les dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises (dispositif ANSEJ

notamment) ont permis un développement remarquable du secteur privé : 91% des entreprises recensées en 2005 ont été créées après 1990 [Adair & Bellache, 2008].

La promulgation et l'application effective de la loi d'orientation sur la PME (2001) a induit une dynamique de la PME privée : 30 000 nouvelles unités sont créées en moyenne chaque année à partir de 2002, correspondant en moyenne à 90 000 nouveaux postes d'emplois (tableau 2). Parallèlement, les PME publiques enregistrent une régression ; leur nombre passe de 778 en 2004 à 666 en 2007, en raison du phénomène de la privatisation.

Tableau 2 : évolution du nombre de PME (publiques et privées)

	2001	2002	2003	2004		2005		2006		2007	
					%		%		%		%
PME publiques				778	0.2	874	0.2	739	0.19	666	0.16
Emploi				71826		76283		61661		57146	
PME privées	179893	189552	207949	225449	72.0	245842	71.7	269806	71.6	293946	
Emploi			550386	592758		888829		977942		1064983	
Artisans		71523	78850	86732	27.7	96072	28.0	106222	28.1	116347	28.3
Emploi				173920		192744		213044		233270	
Total entreprises privées		261075	286799	312181	99.7	341914	99.7	376028	99.8	410293	99.8
Total emploi privé				766678		1081573		1190986		1298253	
Total entreprises				312959	100	342788	100	376767	100	410959	100
Total emploi				838504	100	1157856		1252647		1355399	

Source : CNAS, MPMEA [2008]

Le secteur de la PME est largement dominé par les micro-entreprises qui représentent plus de 94% de la population totale des PME et employant 46% du total des salariés [MPMEA, 2004]. Ces PME se concentrent essentiellement dans les services (46.2%), notamment aux ménages et aux entreprises, l'hôtellerie, le commerce, le transport et la distribution ; le BTP (34.1%) et dans l'industrie manufacturière (agroalimentaire notamment) (18.48%) [MPMEA, 2008].

Tableau 3 : définition de la Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Taille	Effectif employé	Chiffre d'affaires (DA)	Total du bilan (DA)
Micro-entreprise	1 à 9	< 20 millions	< 10 millions
Petite	10 à 49	< 200 millions	<100 millions
Moyenne	50 à 250	200 millions - 2 milliards	100 millions - 500 millions

Source : loi du 12/12/2001

Le secteur de l'artisanat est constitué quasi-totalement (99.2%) de l'auto-emploi (artisans individuels). Ces derniers emploient généralement des aides familiaux (au minimum un). Les entreprises ou coopératives artisanales ne représentent qu'une infime proportion (0.7%).

En matière de production, hormis les secteurs des hydrocarbures et de l'industrie ou il contribue respectivement à hauteur de 9.28% et 32.7% de la valeur ajoutée totale en 2004, le secteur privé domine largement dans les autres secteurs. Cette progression du secteur privé s'explique d'une part par la multiplication des entreprises privées (essentiellement les micro-entreprises) et d'autre part par la contraction du secteur public. La richesse produite est essentiellement le fait des micro-entreprises (les entreprises de moins de 10 salariés) dont la contribution à la production totale hors hydrocarbures s'élève à 75,3% en 2000 (38,5% hydrocarbures inclus) [Zidouni, 2003].

### 2.3. Auto-emploi et salariat précaire en expansion, stagnation du salariat permanent

La période 1992-2006 couvre respectivement la phase initiale du PAS, caractérisée par la stagnation de la population occupée qui n'augmente que de 1.2% et par l'aggravation du taux

de chômage, et la phase de la stabilisation et de la croissance qui est caractérisé par un accroissement important (80.8%) de la population occupée, accompagnée d'une forte baisse du taux de chômage apparent, grâce à la reprise de l'activité à la fin du PAS favorisée par la montée des cours du pétrole.

Le fait marquant de cette évolution est la modification de la structure de l'emploi au détriment du salariat et en faveur de l'auto-emploi. L'effectif des employeurs et indépendants, dont 82,3% sont des indépendants selon l'enquête ménages [ONS, 2006, 2007], a plus que doublé, tandis que l'effectif des salariés permanents augmente à peine alors que sa part relative dans la population occupée baisse de plus de la moitié (59.0%) en 1992 (et 57.7% en 1996) à moins du tiers (32.7%) en 2006. Le salariat non permanent a plus que quintuplé (multiplié par 5.5 entre 1992 et 2006) et est essentiellement occupé par le secteur privé (1 844 000, soit 84% du total des salariés non permanents selon l'enquête ménages 2005) ; il tend à se développer significativement dans le secteur public, notamment dans le cadre des dispositifs publics d'emplois temporaires (CPE, ESIL, AIG, TUPHIMO...) de lutte contre le chômage. Les travailleurs non permanents représentent plus d'un tiers des salariés des PME publiques en 2007 ; ils constituent la majorité des employés de ces entreprises dans les secteurs de BTPH, des services et de l'agriculture. Le nombre des aides familiaux, dont le poids dans l'emploi global est faible, a plus que doublé. Cette expansion de l'emploi indépendant traduit ainsi l'expansion de l'emploi informel qui recouvre outre les employeurs non déclarés et les aides familiaux, des travailleurs non déclarés et occasionnels.

Tableau 4 : évolution et structure de l'emploi par statut d'activité (1992-2006)

(1000)	1992		1996		2006		variation %
Population occupée du moment	4903	100%	4964	100%	8 868	100%	+ 78.6%
Employeurs-Indépendants	1308	26.6%	1135	22.8%	2 846	32.1%	+ 150.7%
Salariés permanents	2897	59%	2866	57.7%	2 900	32.74%	+ 1.8%
Salariés non permanents + apprentis	438	8.9%	673	13.5%	2 429	27.4%	+ 260.9%
Aides Familiaux	260	5.3	290	5.8%	692	7.8%	+ 138.6%
Population en Chômage			2200		1 240		- 43.6%
Population Active du moment			7164		10 109		+ 41.1%
Taux de chômage	23.8		30.7%		12,30%		

Source : enquête emplois (ONS)

La comparaison des chiffres des enquêtes de l'ONS (par définition plus exhaustives) avec ceux de la CNAS, relatives aux employeurs, révèle l'ampleur du phénomène de la non déclaration des employeurs, qui demeure massif (près de la moitié des employeurs en 2003 et un tiers en 2006), en dépit d'une tendance à la baisse ces dernières années.

Tableau 5 : l'évolution de la catégorie des employeurs des PME (sources administratives et enquêtes)

	2003	2004	2005	2006	2007
Employeurs Hors agriculture (ONS)	398000	388000	358000	385 000	
Employeurs PME (CNAS)	207 949	225449	245 842	259 282	284 244
% employeurs non déclarés	47,7%	41,9%	31,2%	32,65%	

Source : ONS, MPMEA [Adair et Bellache, 2008]

#### 2.4. Estimations du secteur informel à l'échelle nationale

Le secteur informel est d'abord mesuré indirectement au regard de son évolution, puis estimé à l'échelle nationale en coupe instantanée sur la base de l'enquête emploi de l'ONS de 2007.

Selon des estimations indirectes, le secteur informel représentait une part croissante de l'emploi avant 1990 : il se serait élevé de 20% en 1977 à 25% en 1985, puis à 30% au cours de la décennie des années 1990 [Adair & Bellache, 2008]. Cette dynamique, plus ou moins forte selon les secteurs d'activité, résulterait de l'effet conjugué de la libéralisation du commerce extérieur et du maintien d'une taxation douanière prohibitive qui stimule à la fois l'essor de la demande - insatisfaite par la production locale - et celle de l'offre du commerce informel qui est alimentée par une offre de travail abondante.

L'estimation du secteur informel sur la base de la définition du BIT [ILO, 1993], qui repose sur plusieurs critères (taille de l'unité économique, statut dans la profession, absence d'enregistrement statistique ou réglementaire, non tenue d'une comptabilité et statut juridique), aboutit à des résultats disparates.

#### 2.4.1. Estimation selon le critère de la taille et du statut juridique

Selon le critère de la taille (moins de 5 employés), le secteur informel représenterait 43.8% de l'emploi total non agricole en 2004<sup>19</sup>. Selon le critère de statut juridique, en retenant l'hypothèse - discutable - que toutes les entreprises individuelles sont assimilables au secteur informel, celui-ci s'élèverait à 47.7% de l'emploi total non agricole en 2001 (tableau 6).

Tableau 6: évolution de l'emploi informel en Algérie (en milliers et en % de l'emploi non agricole)

Année	1985	1992	1997	2001	2004	2005	2006
Taille * < 10 emplois, taille ** < 5 emplois	737* (25,6%)	1.232 ** (28,9%)	1.542** (33,1%)	1.868** (39,4%)	2.609** (43,8%)		
Entreprises individuelles		1.657 (38,9%)	1.991 (42,7%)	2.266 (47,7%)			
Emploi non-agricole	2.878	4.264	4.660	4.747	5.954	6.664	7.260

Source : Hammouda [2006], Adair et Bellache [2008]

#### 2.4.2. Estimation selon le critère du statut dans la profession

Le secteur informel, assimilé à l'auto-emploi non agricole (employeurs et indépendants non agricoles, aides familiaux non agricoles), conformément au critère du statut dans la profession, représente, en 2007, 29.4% de l'emploi total non agricole et 25.4% de l'emploi total, ou encore 48.9% de l'emploi total privé non agricole et 38.9% de l'emploi total privé (tableau 7).

Tableau 7 : part de l'auto-emploi non agricole en 2007

	Effectif en milliers	Effectif en %
Total Employeurs et indépendants	2 516	
Employeurs et indépendants agricoles	<b>531</b>	
<b>Employeurs et indépendants non agricoles</b>	<b>1985</b>	
Total Aides familiaux	489	
Aides familiaux agricoles	288	
<b>Aides familiaux non agricoles<sup>20</sup></b>	201	
Emploi total	8594	
Emploi agricole	1171	
Emploi total non agricole	7423	
Emploi total du secteur privé	5607	
Emploi agricole privé	1140	
Emploi total non agricole du secteur privé	4467	
<b>Total auto-emploi non agricole</b>	<b>2186</b>	
<b>Part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole</b>		<b>29.4</b>
<b>Part de l'emploi informel dans l'emploi total</b>		<b>25.4</b>
Part de l'emploi informel dans l'emploi total privé non agricole		48.9
Part de l'emploi informel dans l'emploi total privé		38.9

Source : composé par nos soins d'après les données de l'enquête-emploi 2007 [ONS, 2008]

<sup>19</sup> La taille et le statut juridique des entreprises ne sont pas renseignés dans les dernières enquêtes de l'ONS. Le critère de la taille renvoie à l'effectif employé (moins de 10 ou 5) et le statut juridique permet de distinguer les entreprises individuelles, relevant du secteur des ménages (dont le secteur informel constitue un sous-ensemble) des sociétés et quasi-sociétés qui sont généralement enregistrées et tenant une comptabilité complète.

<sup>20</sup> Compte tenu de l'indisponibilité de la répartition sectorielle des aides-familiaux, nous faisons l'hypothèse que les aides familiaux urbains correspondent aux aides familiaux non agricoles et les aides familiaux ruraux aux aides familiaux agricoles (une hypothèse discutable dans la mesure où il existe également des aides familiaux non agricoles en milieu rural). Néanmoins la correspondance Urbain - non agricole et Rural - agricole paraît réaliste au regard de la prédominance des aides familiaux dans l'agriculture. Selon le dernier Recensement Général de l'Agriculture (2001), la main d'œuvre familiale agricole s'élève à 1889240, soit 42.7% de la main d'œuvre totale (permanente et non permanente) travaillant sur l'exploitation (4421 358) [MADR, 2003].

#### *2.4.3. Estimation selon le critère de l'enregistrement*

Le critère d'enregistrement renvoie à l'enregistrement de l'entreprise (administratif, social ou fiscal) ou à l'enregistrement de ses employés (utilisé notamment dans le cas des micro-entreprises, qui constituent le segment le plus « formel » du secteur informel).

Selon le critère de l'immatriculation au Centre National du Registre de Commerce (CNRC), près de 2/3 (64.5%) des 2 846 000 employeurs et indépendants, en 2006<sup>21</sup>, ne sont pas immatriculés au registre de commerce (RC) et exercent ainsi leur activité sans autorisation administrative. Le non enregistrement concerne essentiellement les indépendants (73%). Les employeurs non enregistrés représentent un quart (25.5%) [ONS, 2007].

En 2007, selon le critère de non affiliation à la sécurité sociale, 4 272 000 actifs (dont 1 021 000 dans l'agriculture) ne sont pas affiliés à la sécurité sociale, soit 49.7% de l'emploi total. En tenant compte uniquement des actifs non agricoles, conformément à la définition du secteur informel du BIT qui exclut de son champ les activités agricoles, la non affiliation concerne 3 251 000 actifs non agricoles, soit 43.7% de l'emploi total non agricole et 72.7% de l'emploi total privé non agricole. La non affiliation concerne essentiellement les aides familiaux (94.8%), les employeurs et indépendants (70.1%), relevant exclusivement du secteur privé ainsi que les salariés non permanents et apprentis (70.8%), relevant également pour l'essentiel du secteur privé. Le secteur public étant réputé déclarer ses employés. Près de 3/4 (70.1%) des employeurs et indépendants ne sont pas affiliés à la CASNOS. Le taux de non affiliation chez les indépendants (77,7%) est plus élevé [ONS, 2008].

Selon le critère fiscal, 2/3 des employeurs et indépendants (66.3%) échappent totalement à l'imposition en 2007. Le non paiement des impôts concerne beaucoup plus les indépendants (74.0%) que les employeurs (25.4%). En considérant le paiement au forfait de l'impôt comme critère supplémentaire de l'informalité, la proportion des employeurs et indépendants échappant totalement ou partiellement à l'imposition s'élève à 90.8% [ONS, 2008].

On note que le taux d'enregistrement administratif et fiscal des employeurs et indépendants (un tiers d'entre eux sont immatriculés au RC et paient l'impôt) est plus élevé que le taux d'affiliation à la sécurité sociale (seul un quart est affilié à la CASNOS). Ceci s'expliquerait par le fait que le démarrage de l'activité dans certains secteurs (commerce notamment) nécessite la possession d'un registre de commerce et le paiement des premiers impôts, ce qui permet ainsi une existence légale provisoire [Maldonado, 1995]. Une fois installés, les micro-entrepreneurs adoptent des stratégies pour échapper aux obligations les plus contraignantes et les plus coûteuses (impôts et cotisations sociales).

#### *2.4.4. Estimation selon le critère de la tenue de comptabilité*

Selon le critère de la comptabilité, plus du quart des employeurs et indépendants (26.1%) ne tiennent aucune comptabilité (29% pour les indépendants et 11,6% pour les employeurs). 4.5% des employeurs et indépendants seulement tiennent une comptabilité complète ou partielle, conformément au code du commerce qui exige de l'entreprise (personne morale ou physique) la tenue de certains documents (en particulier le Journal général, livre des inventaires et le livre de paie des employés) [ONS, 2008].

### **3. Le secteur informel à Bejaia : segmentation et mobilité socioprofessionnelle**

L'analyse de deux sous-échantillons (employeurs et indépendants et salariés du secteur privé non agricole), tirés d'une enquête représentative réalisée auprès de 522 ménages à Bejaia en 2007 permet de cerner les caractéristiques saillantes des actifs informels (salariés et non salariés). L'analyse factorielle des correspondances multiples (AFC) esquisse une typologie

---

<sup>21</sup> Dans l'enquête emploi de 2007, l'immatriculation au RC est renseignée pour les employeurs (dont 21,3% ne sont pas immatriculés au RC) mais pas pour les indépendants.

qui montre que la dynamique du secteur informel, en termes de trajectoires individuelles, résulte à la fois de la création directe d'une activité informelle et du passage de l'activité formelle à l'activité informelle. Cependant, cette dynamique est atténuée par l'existence de flux de main d'œuvre du secteur informel vers le secteur formel traduisant ainsi un processus de formalisation.

### 3.1. Typologie des non salariés : une segmentation polarisée ou atténuée

Le sous échantillon des non salariés agricoles est composé de 226 entrepreneurs (employeurs et indépendants). Près de 9 entrepreneurs sur 10 sont des hommes, soit une proportion équivalente à celle de l'enquête nationale de 2007 [ONS, 2008] qui est de 86,9%. Moins d'un entrepreneur sur 10 a débuté son activité avant l'âge de 20 ans ; la moitié a débuté entre 20 et 30 ans ; plus d'un tiers a débuté après l'âge de 30 ans. Un entrepreneur sur trois exerce depuis 3 ans (« jeune ») ; plus de 2 entrepreneurs sur 5 exercent depuis 4 ans et moins de 10 ans (« en maturation ») ; un sur quatre exerce depuis plus de 11 ans (« expérimenté »). Un peu plus de 2 entrepreneurs sur 5 (43%) ont un niveau d'instruction inférieur au secondaire ; plus d'un sur cinq a suivi une formation professionnelle ; plus du quart dispose d'un niveau au moins équivalent au secondaire, soit une proportion supérieure à celle de l'enquête nationale de 2007 [ONS, 2008] qui couvre l'agriculture. Plus des deux tiers (81%) des employeurs et indépendants exercent dans le tertiaire (services et commerce) et près de 20% dans l'industrie et le bâtiment. L'activité de 3/4 des employeurs et indépendants est localisée (dans un établissement ou local professionnel), près de 15% exercent dans la rue ou sur un marché. Deux entreprises sur cinq (40.9%) sont constituées d'indépendants (0 employé), la moitié (50%) compte au plus un effectif de 5 personnes (employeur compris) ; moins de 8 % des entreprises comptent au moins 6 employés (employeurs compris), essentiellement dans l'industrie et le BTP. Il s'agit de micro-entreprises (dont l'effectif est inférieur à 10 employés) dans 96% des cas.

#### 3.1.1. Une segmentation en 2 catégories : entrepreneurs formels vs. entrepreneurs informels

L'analyse du sous-échantillon des employeurs et indépendants non agricoles permet d'identifier, sur la base du critère de l'enregistrement (administratif, fiscal et social), les actifs informels et les actifs formels et de cerner leurs principales caractéristiques.

Une première analyse multidimensionnelle (deux facteurs expliquent 58,5% de l'inertie) permet d'identifier deux groupes distincts dont les caractéristiques saillantes sont reprises dans le tableau 8: les micro-entrepreneurs *formels* inscrits au registre de commerce, affiliés à la sécurité sociale, payant les impôts et tenant une comptabilité régulière ; les micro-entrepreneurs *informels* non inscrits au RC, non affiliés à la CASNOS, ne payant pas d'impôts et ne tenant pas de comptabilité ou ayant une comptabilité irrégulière et incomplète.

Tableau 8 : caractéristiques des entrepreneurs formels et informels

caractéristiques	Entrepreneurs formels	Entrepreneurs informels (purs)
Nombre	143 (63,2%)	45 (19,9%)
Age	Agés (plus de 40 ans)	Jeunes (moins de 30 ans)
Situation matrimoniale	Mariés	Célibataires (et divorcés ou veufs)
Niveau d'instruction	Relativement élevé (secondaire, formation professionnelle et supérieur)	Faible (sans instruction, primaire et moyen)
Ancienneté dans l'activité	Exercent depuis au moins 11 ans «expérimentés»	Exercent depuis 3 ans au plus : «jeunes»
Emploi antérieur occupé	Ils ont préalablement occupé un emploi comme salariés dans le secteur formel	Ils ont préalablement occupé un emploi comme salariés dans le secteur informel
Secteur d'activité	Essentiellement l'industrie	Les services
Lieu d'activité	Etablissement ou local professionnel	Dans la rue
Effectif employé	Variant entre 1- 4 employés et 5-9 employés	Aucun salarié employé (indépendants)
Revenu (Chiffre d'Affaires CA)	CA relativement élevé, variant entre 6- 9 SMNG/an voire 9- 20 SMNG	CA variant entre ½ SMNG et 1 SMNG/an
Clientèle	Entreprises privées et les particuliers	Exclusivement les particuliers

Fournisseurs	Grossistes et importateurs	Marché noir ou pas de fournisseurs
Financement de création de l'activité	Crédit bancaire et crédit fournisseur	Grâce à la famille
Financement de l'activité	crédit bancaire et crédit fournisseur	
Mode de paiement client		Exclusivement en espèces
Raisons de choix de l'activité	Recherche d'un statut meilleur et/ou de revenus élevés	Pour subvenir à leurs besoins

Source : composé par nos soins sur la base des résultats de la première AFC

### 3.1.2. Une segmentation en 3 catégories : formels purs, informels purs et informels « hybrides »

Une deuxième analyse multidimensionnelle (deux facteurs expliquent 52,07% de l'inertie), précédée de la construction d'une nouvelle variable composite (informalité), sur la base de l'enregistrement administratif (possession ou non du RC), fiscal (paiement ou non des impôts) et social (affiliation ou non à la CASNOS) permet de distinguer trois groupes : les *entrepreneurs formels* (informalité-1) immatriculés au RC, affiliés à la CASNOS et payant les impôts ; les *informels hybrides* (informalité-2) immatriculés au RC, non affiliés et/ou ne payant pas d'impôts ; les *informels purs* (informalité-3) non immatriculés au RC, non affiliés à la CASNOS et ne payant pas d'impôts.

Les *entrepreneurs formels* (143) représentent près de deux tiers (63,2%) de l'ensemble des entrepreneurs ; ils sont mariés, relativement âgés (plus de 40 ans) et disposent d'un niveau d'instruction relativement élevé (formation professionnelle et supérieur). Il s'agit d'entrepreneurs « expérimentés » qui exercent leur activité depuis plus de 10 ans. Ils sont pour l'essentiel issus du salariat formel. La recherche d'un statut meilleur et/ou de revenus élevés explique le choix de leur activité. Ils exercent dans l'industrie, leur activité est réalisée dans un établissement (ou un local professionnel) et emploient un effectif de 5 à 9 employés. Leur CA est relativement élevé (3 à 6 SMNG/an) voire très élevé (9 à 20 SMNG) et ils tiennent une comptabilité de façon régulière. Leur clientèle est composée à la fois d'entreprises privées et de particuliers, ils s'approvisionnent auprès des grossistes et/ou des importateurs. Ils ont financé la création de leur activité grâce à un crédit bancaire ou un crédit fournisseur auxquels ils font également appel pour le financement de leur activité courante.

Les *informels hybrides* (38), non affiliés et non imposés, représentent 16,8% de l'ensemble des entrepreneurs ; essentiellement des hommes, ils sont âgés de 30 à 39 ans avec un faible niveau d'instruction (sans instruction, primaire). Ils ont préalablement exercé un emploi comme indépendant dans le secteur informel ou dans le secteur formel. Ils exercent essentiellement dans le commerce et leur activité se déroule essentiellement sur le marché. Leur effectif varie entre 1 et 5 employés (employeur compris). Leur clientèle est composée de particuliers et l'approvisionnement se fait au niveau du marché noir. Le financement de la création de l'activité est assuré par l'épargne personnelle ou familiale et le règlement des clients et des fournisseurs se fait exclusivement en espèces. En cas de besoin, c'est la famille qui est sollicitée pour le financement de l'activité courante.

Les *informels purs* (45) représentent 19,9% de l'ensemble des entrepreneurs ; ils sont jeunes (moins de 30 ans), célibataires (essentiellement des femmes). Il s'agit de jeunes micro-entrepreneurs (exercent depuis moins de 4 ans) ayant un faible niveau d'instruction (niveau moyen). Ils accèdent au marché du travail directement sous le statut d'indépendant ou issus du salariat informel. Le choix de leur activité est dicté par la nécessité de subvenir à leurs besoins. Il s'agit d'indépendants (qui n'emploient aucun salarié) exerçant dans le secteur des services (hors commerce) et essentiellement dans la rue et ne tenant aucune comptabilité. Leur revenu est très faible, leur CA varie entre 1/2 et 1 SMNG voire 1 à 3 SMNG. Le financement de l'activité est assuré grâce à la famille ; ils s'approvisionnent auprès des grossistes et/ou du marché noir

### 3.2. Typologie des salariés : la segmentation salariés formels vs. salariés informels

Le sous échantillon des salariés du secteur privé non agricole est composé de 236 actifs, soit 42,6 % de l'ensemble des salariés permanents non agricoles (553). Nous avons identifié 98 (soit 41,5%) salariés non assurés (salariés informels).

Plus de 4/5 des salariés du secteur privé sont des hommes et moins de 1/5 des femmes (celles-ci sont plus nombreuses dans le secteur public). Un peu plus de la moitié (53%) des salariés ont moins de 30 ans, 40% sont âgés entre 30 et 49 ans et moins de 7% ont plus de 50 ans. Le niveau d'instruction d'un salarié sur 5 ne dépasse pas le niveau primaire, un quart des salariés ont un niveau moyen, près d'un tiers a suivi une formation professionnelle et 10% ont un niveau universitaire. Un salarié sur six a débuté son travail depuis 3 ans au plus, près d'un tiers des salariés travaillent depuis au moins 4 ans et au plus 10 ans, près de 10% travaillent depuis plus de 10 ans. Près de la moitié des salariés (47,4%) travaillent dans les services, un tiers dans l'industrie et 1 salarié sur 5 travaille dans le BTP.

L'analyse multidimensionnelle (deux facteurs expliquent 56,75% de l'inertie) permet de distinguer le groupe des *salariés formels* de celui des *salariés informels*. Le salarié formel correspond ici au salarié assuré et le salarié informel est défini comme un salarié non assuré, c'est-à-dire non déclaré à la caisse nationale de l'assurance sociale (CNAS).

Tableau 9 : caractéristiques des salariés du secteur formel et des salariés du secteur informel

variables discriminantes	salariés formels	salariés informels
Genre	essentiellement des hommes	proportion des femmes plus importante
Situation matrimoniale	Salariés mariés	Salariés célibataires, divorcés ou veufs
Age	30 à 49 ans	jeunes de moins de 30 ans
Niveau d'instruction	Niveau supérieur	Niveau moyen, formation professionnelle
Ancienneté dans le travail	4 à 10 ans	3 ans au plus
Statut de l'emploi antérieur occupé	salariat informel ou indépendant dans le secteur formel	Sans emploi antérieur (accès direct au secteur informel)
Secteur d'activité	Industrie et BTP	Services
Revenu (salaires)	1 à 2 SMNG (12000 à 25000 DA)	Inférieurs au SMNG
Durée du travail (hebdomadaire)	40 heures	Inférieur ou supérieur à 40 heures

Source : composé par nos soins sur la base des résultats de l'AFC

Les salariés du secteur informel se distinguent par leur jeune âge, leur célibat et un faible niveau d'instruction. Ces jeunes salariés font leur première expérience professionnelle dans le secteur informel puisqu'il s'agit de leur premier emploi qu'ils exercent depuis peu de temps (3 ans au plus). Le salariat informel domine dans le secteur des services ou l'emploi est précaire, la durée de travail flexible et les salaires très faibles (inférieurs au SMNG).

### 3.3. Mobilité socioprofessionnelle des salariés et non salariés informels

Les trajectoires individuelles diffèrent selon qu'elles soient mobiles ou non et selon la nature de la mobilité. La mobilité statutaire exprime le changement de statut au regard de l'emploi antérieur salarié ou non salarié. La mobilité sectorielle exprime le changement de secteur (formel ou informel).

La trajectoire des 462 actifs salariés et non salariés montre que plus de la moitié (251) d'entre eux a accédé directement au marché du travail sous le statut de non salariés (employeur et indépendant) ou de salarié ; il n'y a donc pas de mobilité socioprofessionnelle, laquelle concerne moins de la moitié (211) des actifs salariés et non salariés ayant occupé un emploi antérieur (tableau 10).

Tableau 10 : mobilité sectorielle des actifs du secteur formel et du secteur informel à Bejaia (2007)

Mobilité intersectorielle	Secteur formel		Secteur informel		Total par statut		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Salariés	64	74	37	61	101	135	236
Non-salariés (employeurs et indépendants)	69	74	41	42	110	116	226
Total par secteur	133	148	78	103	211	251	462

Source : composé par nos soins

Parmi les 133 actifs salariés et non salariés du secteur formel ayant occupé un emploi antérieur, deux sur cinq (54) proviennent du secteur informel (essentiellement du salariat informel dans plus de 8 cas sur 10) et participent de la mobilité sectorielle. S'agissant des non salariés formels (69), près d'un tiers (21) est directement issu du salariat informel et participe aussi de la mobilité statutaire. Parmi les 78 actifs salariés et non salariés du secteur informel ayant occupé un emploi antérieur, deux sur cinq (33) sont issus du secteur formel (du salariat formel dans 9 cas sur 10) et participent de la mobilité sectorielle. Près d'un tiers (13) des 41 non salariés informels provient directement du salariat du secteur formel et participe aussi de la mobilité statutaire. La mobilité statutaire intra-sectorielle (sans mobilité sectorielle) concerne plus de la moitié des actifs, salariés ou non salariés, quel que soit leur secteur, formel ou informel ; elle recouvre principalement les salariés qui se mettent à compte propre et deviennent micro-entrepreneurs (tableau 11).

Tableau 11 : trajectoire des salariés et non salariés, formels et informels

Statut de l'emploi antérieur des salariés	Formels		Informels		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans emploi antérieur	74	53.6	61	62.2	135	57.2
Emploi antérieur occupé	64	46.3	37	37.7	101	42.8
dont salarié formel	33		17		50	
salarié informel	25		16		41	
à compte propre dans le formel	5		1		6	
à compte propre dans l'informel	1		3		4	
Total	138	100	98	100	236	100

Source : composé par nos soins

Plus de la moitié (21) des 41 non salariés du secteur informel a occupé préalablement un emploi salarié dans le même secteur ; 3 des 37 salariés du secteur informel ont occupé un emploi non salarié dans le secteur informel. La moitié (34) des 69 non salariés du secteur formel a préalablement exercé un emploi comme salarié dans le même secteur ; 5 des 64 salariés formels ont occupé un emploi non salarié dans le secteur formel (tableau 12).

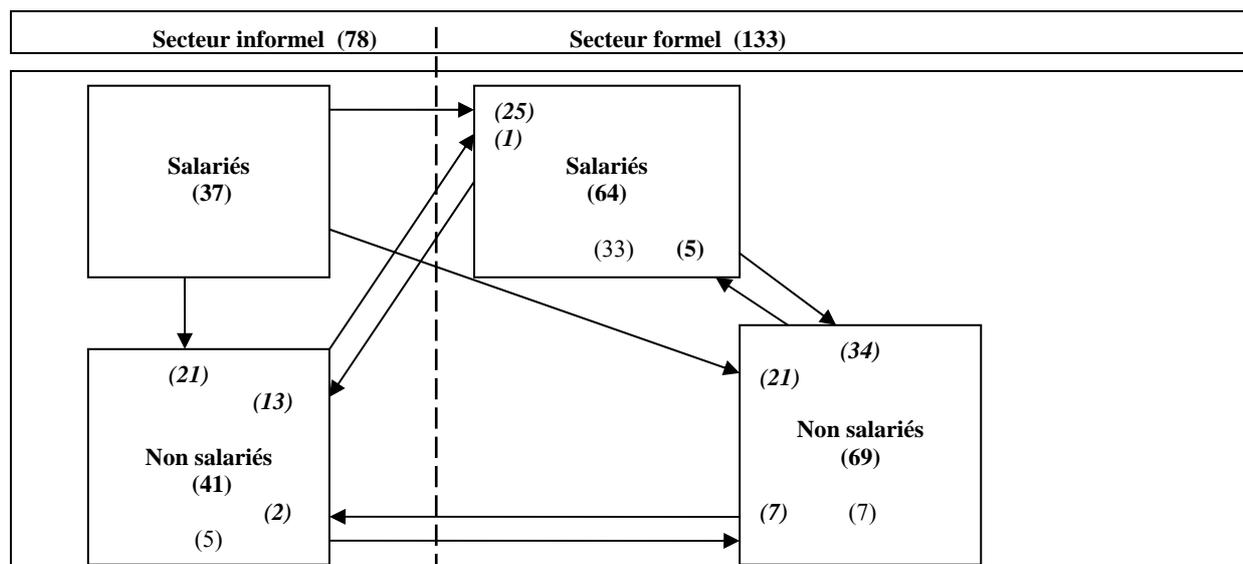
Tableau 12 : trajectoire des micro-entrepreneurs formels et informels

Statut de l'emploi antérieur des micro-entrepreneurs	Formels		Informels		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans emploi antérieur	74	51.7	42	50.6	116	51.3
Emploi antérieur occupé	69	48.2	41	49.4	110	48.7
dont salarié formel	34		13		47	
salarié informel	21		21		42	
à compte propre dans le formel	7		2		9	
à compte propre dans l'informel	7		5		12	
Total	143	100	83	100	226	100

Source : composé par nos soins

Ces trajectoires des salariés et non salariés confirment en partie le modèle de mobilité intersectorielle de FIELDS (1990), dans la mesure où la moitié des micro-entrepreneurs du secteur informel a occupé un emploi antérieur dont un tiers est issu du salariat du secteur formel. Néanmoins, la moitié de ces micro-entrepreneurs informels est issu directement du salariat informel ; il s'agit donc d'un passage direct du statut de salarié à celui de non salarié dans le secteur informel (mobilité intra-sectorielle), sans passer par le statut de salarié du secteur formel comme le postule le modèle de FIELDS (1990) et dénote l'existence d'une certaine dynamique interne au secteur informel (schéma 2).

Schéma 2 : mobilité (inter et intra) sectorielle des salariés et des non salariés



NB : lire (5) des 41 non salariés informels ont exercé comme non salariés (Cf. tableau 12)

Source : élaboré par nos soins

#### 4. Les coûts de la réglementation

La complexité des procédures d'enregistrement, les coûts relatifs à la création d'entreprises et les contraintes socio-fiscales pesant sur les entreprises en activité expliquent la nécessité pour la micro-entreprise de contourner (totalement ou partiellement) la réglementation administrative et socio-fiscale afin d'assurer sa pérennité.

##### 4.1. Procédures d'enregistrement et coûts de création d'une entreprise

L'enregistrement administratif d'une entreprise (personne morale ou physique) en Algérie passe par l'accomplissement d'une multitude de formalités. Le dossier à fournir pour l'inscription de l'entreprise au registre de commerce comporte 8 documents dont l'obtention auprès des différents services administratifs nécessite plusieurs jours (24 jours selon World Bank [2008]). En outre, les coûts relatifs au démarrage d'une entreprise (personne morale ou physique) sont divers et élevés. En plus des *frais d'immatriculation au registre de commerce* tant pour les personnes physiques que morales (tableau 13), l'entreprise, constituée en personne morale (SPA, SARL, SNC, EURL), doit supporter les *frais d'établissement des statuts de la société* (chez le notaire) variant, selon le capital social, de 5000 à 25000 DA et également les *droits d'enregistrement*, proportionnels au capital social<sup>22</sup> (avec un plafond de 80 000 DA).

Tableau 13: tarifs applicables pour l'inscription au Registre de commerce

Type d'activité	Personnes physiques	Personnes morales	
	Montant en DA	Capital en DA	Montant en DA
Ambulant	2 080	Inférieur à 30 000	5 600
Détaillant	2 880	30 000- 100 000	9 120
Grandes surfaces, Grossistes, Import- Export	4 320	100 001 – 300 000	9 520
Prestation de service	3 520	300 001 et plus	9 760
Production-transformation	4 320		

Source : CNRC [2007]

<sup>22</sup> Le montant du capital social varie selon le type de société : 30 000 DA au minimum pour une SNC ; 100 000 DA pour une SARL. Pour une SPA, les apports en numéraire sont partiellement libérés et représentent un quart du minimum légal.

#### 4.2. Affiliation à la CASNOS et charges sociales

L'affiliation à la Caisse de l'Assurance Sociale des Non Salariés (CASNOS) est assujettie à l'inscription au RC (copie de RC) pour les commerçants (ou à la Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers pour les artisans et à la Chambre Nationale de l'Agriculture pour les agriculteurs) ; à la déclaration de l'entreprise aux services des impôts (certificat d'existence) et à la présentation d'une fiche d'état civil (fiche familiale ou extrait de naissance).

Les entreprises en activité sont soumises à des cotisations sociales (à la CASNOS) élevées qui représentent 15% du chiffre d'affaires (avec un minimum de 21600 DA - ancien SMIG annuel- et un maximum de 122000 DA). En outre, sur les 35% des cotisations des salariés à la CNAS, 26% (du salaire de poste) sont à la charge de l'employeur. Enfin, l'entreprise n'ayant pas d'apprentis et n'assurant pas de formation continue pour ses salariés (ce qui est le cas de la quasi-totalité des micro-entreprises) est soumise à deux types de taxes (taxe d'apprentissage et taxe de formation continue) qui représente chacune 0,5% de la masse salariale globale.

#### 4.3. Charges fiscales des entreprises

Les entreprises relevant du régime forfaitaire<sup>23</sup> sont soumises depuis le 31/12/2007 à un impôt unique (Impôt Forfaitaire Unique) qui remplace l'IRG, la TVA et la TAP. Son taux est de 12% pour les activités de prestation de services et 6% pour les activités d'achat et de revente en l'état et de production. Les entreprises relevant du régime réel<sup>24</sup> sont soumises à 3 types d'impôts : TVA (17% pour le taux normal et 7% pour le taux réduit), IBS (25 %, taux réduit 12.5 % sur le bénéfice réinvesti) et la TAP (2%).

#### 4.4. L'informalité comme seul moyen de maintien de l'activité

L'analyse des comptes d'exploitation d'entreprises informelles en Algérie [Couteau, 2008 ; Adair & Bellache, 2008] révèle la précarité financière de celles-ci et leur incapacité à faire face aux charges socio-fiscales. Des études de cas portant sur 3 micro-entreprises dans les branches de services et de l'artisanat (plomberie, tissage et coiffure) montrent que les prélèvements<sup>25</sup> de charges sociales et fiscales représentent un tiers voire la moitié du revenu de la micro-entreprise. Le paiement de ces charges amputerait fortement le revenu du micro-entrepreneur (qui représenterait au moins 0,33 SMIG annuel et au plus 1,6 SMIG annuel) ou conduirait dans certains cas à la disparition de l'activité [Adair & Bellache, 2008].

### **Conclusion**

Le modèle de développement adopté au lendemain de l'indépendance, basé sur des investissements massifs dans l'industrie et le BTP, à travers les fortes créations d'emplois qu'il a induites, avait quasiment occulté l'existence du secteur informel, confiné dans la sphère de la distribution. La crise qui se développe à partir de la fin des années 1980 et les réformes économiques qui s'en étaient suivies et qui atteignent leur summum avec l'application du PAS en 1994 ont induit une forte expansion des activités informelles qui apparaîtront comme des réponses et des adaptations à la nouvelle situation.

---

<sup>23</sup> Le régime forfaitaire est applicable aux personnes physiques dont le CA est inférieur aux seuils suivants : CA < 2.5 millions de DA pour les activités d'achat et de revente et de production ; CA < 1.5 millions de DA pour les activités de prestation de services ; CA < 3 millions de DA pour les activités cumulées.

<sup>24</sup> Le régime réel est applicable aux personnes morales (SNC, SARL, EURL, SPA) dont le CA est supérieur ou égal aux seuils suivants : CA ≥ 2.5 millions de DA pour les activités d'achat et de revente et de production ; CA ≥ 1.5 millions de DA pour les activités de prestation de services ; CA ≥ 3 millions de DA pour les activités cumulées

<sup>25</sup> Ces prélèvements ne tiennent pas compte des coûts associés à l'immatriculation au RC

Etant imprégnée à la fois des caractéristiques de l'économie administrée et de celles de l'économie de marché en construction, l'économie informelle en Algérie est de type hybride en ce sens qu'elle combine à la fois les caractéristiques de l'économie parallèle, un concept spécifique aux pays socialistes (notamment de l'Europe de l'Est) et celles du secteur informel, utilisé initialement pour le cas des pays africains.

Les estimations établies sur la base des enquêtes-emploi de l'ONS révèlent l'ampleur de celui-ci ainsi que sa progression. L'enquête auprès des ménages réalisée dans la région de Bejaia a permis, d'une part, d'esquisser une typologie des micro-entrepreneurs informels se déclinant en « informels purs » et « informels hybrides » mais aussi d'identifier les caractéristiques saillantes des actifs salariés informels. D'autre part, la reconstitution des trajectoires socioprofessionnelles des informels (salariés et non salariés), révélant l'existence d'une forte mobilité intra-sectorielle, a permis de nuancer le modèle de mobilité intersectorielle de Fields.

La croissance démographique, le niveau relativement élevé du chômage - affectant particulièrement les jeunes- ainsi que la persistance des contraintes institutionnelles et réglementaires pesant sur les entreprises, contribuent au maintien voire à l'extension du secteur informel.

Il appartient donc aux pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique d'incitations visant à simplifier les procédures et à réduire le coût des charges sociales et fiscales, afin d'assurer des revenus satisfaisants aux micro-entreprises et inciter à leur formalisation.

### **Références bibliographiques**

- Adair, P. (2009), Economie non observée et emploi informel dans les pays de l'Union européenne : une comparaison des estimations et des déterminants, *Revue Economique*, juin.
- Adair P. (2002a), Production et financement du secteur informel urbain en Algérie : enjeux et méthodes, *Revue Economie & management*, 1, université de Tlemcen, 1-23.
- Adair P. (2002b), L'emploi informel en Algérie : évolution et segmentation du marché du travail, *Cahiers du GRATICE*, 22, Université Paris 12, 95-126.
- Adair P. et Bellache, Y. (2008), *Développement des PME et secteur informel en Algérie*, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), Alger.
- Adair P & Hamed, Y. (2006), Marchés informels et micro-entreprises au Maghreb : emploi, production et financement, in Musette M. S. et Charmes J. (éds), *Informalisation des économies maghrébines*, vol 1, 27-60, CREAD, Alger.
- Benderra O. et Hidouci G. (2004), *Algérie : économie, prédation et Etat policier*, Publication Comité Justice pour l'Algérie, Mai.
- Benissad H. (1984), L'économie informelle en Afrique, in Archambault.E. et Greffe.X. (eds.), *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris, 210-218.
- Bernard C. (1991), Fin d'une certaine mobilisation salariale et pluriactivité, in Bernard C (ed.), *Nouvelles logiques marchandes au Maghreb : l'informel dans les années 80*, CNRS, Paris, 64-90.
- Bernard C. (1988), En Algérie, une « nouvelle » valeur, l'auto-emploi ?, *Revue Tiers Monde*, n° 114, avril-juin, 295-318.
- Bernard C. (1980), Les activités dites non exploiteuses. Recherche sur la signification du concept de « petite production marchande » en milieu urbain à partir de quelques cas algériens, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, 82, avril-juin, 307-320
- BIT (2002), *Travail décent et économie informelle*, Conférence Internationale du Travail, 87<sup>ème</sup> session, Genève.

- BIT (2003), *Rapport Général*, Rapport pour la 17<sup>ème</sup> Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 24 novembre-3 décembre.
- Bounoua C. (2002a), Le rôle des facteurs institutionnels dans le processus d'illégalisation de l'économie algérienne, *Revue Economie et management*, n° 1, université de Tlemcen, 24 -31.
- Bounoua C. (2002b), Processus d'informalisation et économie de marché en Algérie : éléments d'une problématique, *Cahiers du GRATICE*, 22, 197-233.
- Bounoua C. (1999), Etat, illégalisation de l'économie et marché en Algérie, *Cahiers du CREAD*, 50, Alger, 25- 46.
- Bounoua C. (1995), L'économie parallèle en Algérie, *Cahiers du GRATICE*, 9, Université Paris 12, 143-164.
- Charmes J. (2002), L'emploi informel : méthodes et mesures, *Cahiers du GRATICE*, 22, Université Paris 12, 9-35.
- Charmes J. (1997), La nouvelle définition internationale du secteur informel et ses conséquences sur les systèmes et méthodes de mesure, AFRISTAT, *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, 10-14 mars, Bamako, 61-78.
- Charmes J. (1994), L'emploi informel, un concept utile, même en pays « développé », *Courrier des statistiques*, 70, juin, 39-43.
- Couteau P. (2008), *Enquête sur les services d'appui financiers et non financiers à la PME*, FIDES, janvier, Alger, GTZ.
- CNRC (2007), Tarifs applicables pour l'inscription au registre du commerce, 2007, <http://www.cnrc.org.dz>
- De Miras C. (1980), Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan, *Revue Tiers Monde*, t. XXI, 82, avril-juin, 353-372.
- De Soto H. (1994), *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde*, La Découverte, Paris.
- FEMISE (2006), FEMISE 2005, *Profil pays Algérie*, Institut de la Méditerranée (France) et Economic Research Forum (Egypt)
- Fields G. (1990), La modélisation du marché du travail et le secteur informel urbain: le théorique et l'empirique, in Turnham D., Salomé B. et A. Schwarz, (éds.), *Nouvelles approches du secteur informel*, OCDE, Paris, 53-79
- Hammouda N. E. (2006), Secteur et emploi informel en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation, in Musette M. S. et Charmes J. (éds), *Informalisation des économies maghrébines*, vol 1 : 79-118, CREAD, Alger.
- Henni A. (1994), Ajustement, économie parallèle et contre-société, *NAQD*, 7, *Réajustement structurel & systèmes politiques*, Alger, 50-57.
- Henni A. (1991), *Essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie*, ENAG, Alger
- Henni A. (1989), Régulation et société : du marché centralisé à l'entreprise, *Cahiers du CREAD*, 18-2<sup>ème</sup> trimestre, 9-20.
- Henni A. (1988), Trésor public et activités parallèles, *Algérie -actualité*, 1200, octobre, 12-13
- Hugon P. (1980a), Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains (Essai de typologie), *Revue Tiers monde*, 82, 405-426.
- Hugon P. (1980b), Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital, peut-on dépasser le débat ? *Revue Tiers monde*, 82, 235-260.
- Husmanns R. (1997), Secteur informel : historique, définition et importance, *Actes du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne*, 10 -14 mars, Bamako, 9-46.
- ILO (1993), *Statistics of employment in the informal sector*, International Labour Office, Geneva.
- Lautier B. (1994), *L'économie informelle dans le tiers monde*, La Découverte, Paris

- Lautier B. (1989), L'ajusteur justifié ? Politique d'ajustement, emploi et dérégulation en Amérique latine, *Revue Tiers Monde*, t. XXX, n° 117, janvier-mars, 9-38.
- Liabes D. (1984), *Capital privé et patrons d'industrie en Algérie 1962 – 1982. Propositions pour l'analyse des couches sociales en formation*, CREA, Alger.
- Lopez C H. (1989), Le secteur informel, substitut d'un système d'assurances sociales en Colombie, *Problèmes d'Amérique latine*, 92, la Documentation française, Paris.
- Maldonado C. (1995), Entre l'illusion de la normalisation et le laisser-faire: vers la légalisation du secteur informel? *Revue Internationale du Travail*, 134, 777-801.
- MADR (2003), *Recensement Général de l'Agriculture (RGA)- 2001*, Rapport général des résultats définitif, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, juin, Alger.
- Mettelin P. (1985), Les conflits d'interprétation, in Penouil M. et Lachaud J. P. (eds.), *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Pédone, Paris, 70-103.
- MPMEA (2007), *Bulletin d'information économique*, Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat., Direction des Systèmes d'Information et des statistiques, Alger.
- MPMEA (2004), *Actes des assises nationales de la PME*, Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat, Alger, janvier
- OECD (2002), *Measuring the Non Observed Economy: A Handbook*, OCDE, Paris.
- ONS (2005), *Rétrospective statistique 1970-2002*, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2005), *Annuaire statistique de l'Algérie – social*, 22, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2007), Enquête emploi auprès des ménages (2006), *Données statistiques*, 463, Office National des Statistiques, Alger.
- ONS (2008), Enquête emploi auprès des ménages (2007), Office National des Statistiques, Alger.
- Portes A., Castells M. & Benton L A. (1989), *The informal economy studies in advanced and less developed countries*, John Hopkins University Press, Baltimore and London.
- Penouil M. et Lachaud J. P. (eds.). (1985), *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Edition Pédone, Paris.
- World Bank (2008), *World Bank Indicators data base –Doing Business*, World Bank, Washington, D.C.
- Zidouni, H. (2003), Evaluation et analyse de la place de l'économie informelle en Algérie, séminaire «Fiscalité citoyenne ou économie informelle », Forum des Chefs d'Entreprises, Alger, 9 avril.

### **Annexe 1 : Les déterminants de l'informalité selon la méthode de la régression logistique**

Pour déterminer les variables explicatives de l'informalité et calculer les probabilités pour qu'un entrepreneur appartienne au groupe des informels, nous avons utilisé la régression logistique binaire. Le choix de cette méthode est dicté par la nature de la variable dépendante (à expliquer) l'«informalité» qui est une variable qualitative et binaire dont les modalités sont : 0 (Formel) et 1 (Informel). La méthode utilisée est la méthode ascendante pas à pas (5 itérations) et le critère de choix du meilleur modèle s'est fait sur la base de rapport de maximum de vraisemblance qui a permis d'obtenir une bonne capacité prédictive puisqu'il classifie correctement 75,7% de l'échantillon (tableau 14).

Les variables explicatives sont : le *sexe*, l'*âge*, le *niveau d'instruction*, *statut dans l'emploi antérieur*, *ancienneté dans l'activité*, *secteur d'activité*, *lieu d'activité*, *effectif employé* et *chiffre d'affaires*.

Les variables non retenues dans le modèle sont : le *sexe*, le *statut dans l'emploi antérieur*, le *secteur d'activité* et le *chiffre d'affaire*.

L'*âge* : la probabilité d'être informel diminue avec l'âge. Ceci conforte l'idée selon laquelle les actifs du secteur informel sont essentiellement jeunes.

Le *niveau d'instruction* : plus le niveau d'instruction de l'entrepreneur est élevé plus la probabilité pour qu'il soit informel diminue.

L'*ancienneté* : l'informalité diminue avec l'ancienneté des entrepreneurs.

*Le lieu d'activité* : les entrepreneurs exerçant leur activité sur le marché ou sur un chantier (BTP) ont une probabilité plus élevée d'être informels que les entrepreneurs exerçant dans un établissement ou un local professionnel.

*L'effectif employé* : la probabilité d'être informel pour une entreprise diminue avec l'augmentation de l'effectif employé (1 à 4, entre 5 et 9 employés). La probabilité d'être informelle pour une entreprise de plus de 9 employés est quasiment nulle.

Tableau 14 : résultats de la régression logistique

Observé			Prévu		
			Informalité		Pourcentage correct
			Formels	Informels	
Etape 5	Informalité	Formels	116	27	81,1
		Informels	28	55	66,3
	Pourcentage global				75,7

Source : composé par nos soins (logiciel SPSS version 10.0)

## Annexe 2 : secteur informel et emploi informel selon l'enquête ménages à Bejaia (2007)

L'emploi informel représenterait, selon l'enquête ménages à Bejaia, 43,1% de l'emploi total non agricole et 63,5% de l'emploi total privé non agricole. Le secteur informel, selon la définition stricte du BIT [ILO, 1993] qui prend en considération uniquement les actifs des entreprises du secteur informel, représenterait 22% de l'emploi total non agricole et 32,4% de l'emploi total privé non agricole (encadré 2, tableaux 15 et 16).

### Encadré 2 : Emploi non agricole et emploi privé non agricole à Bejaïa (2007)

Emploi total non agricole = employeurs et indépendants non agricoles (226) + travailleuses à domicile (81) + aides familiaux non agricoles (53) + salariés non agricoles du public et du privé (596) + apprentis (19) + travailleurs occasionnels (46) = **1021**

Emploi total privé non agricole = employeurs et indépendants non agricoles (226) + travailleuses à domicile (81) + aides familiaux non agricoles (53) + salariés privés non agricoles (269) + apprentis (19) + travailleurs occasionnels (46) = **694**

Tableau 15 : les catégories de l'emploi informel à Bejaïa (2007)

	Effectif	%
employeurs et indépendants informels « purs » + « hybrides » (hors travailleuse à domicile)	83	
travailleuses à domicile	81	
aides familiaux non agricoles	53	
Apprentis	19	
Salariés (permanents et non permanents) non assurés du secteur privé non agricole <sup>26</sup>	131	
Emploi secondaire des salariés du secteur public et privé <sup>27</sup>	28	
Travailleurs occasionnels <sup>28</sup>	46	
<b>Total emploi informel</b>	<b>441</b>	
Emploi total non agricole	1021	
Emploi total privé non agricole	694	
<b>Part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole</b>		<b>43,1</b>
<b>Part de l'emploi informel dans l'emploi total privé non agricole</b>		<b>63,5</b>

Source : composé par nos soins

<sup>26</sup> 5 des 131 salariés non assurés du secteur privé non agricole exercent un emploi secondaire.

<sup>27</sup> 33 salariés (25 dans le secteur public et 8 dans le secteur privé) exercent un emploi secondaire. La différence (5=33-28) est comptabilisée parmi les salariés non assurés.

<sup>28</sup> 46 des 262 chômeurs identifiés par l'enquête (soit 17,5%) ont déclaré exercer un travail occasionnel qui constitue leur principal moyen de subsistance.

Tableau 16 : la taille du secteur informel à Bejaïa (2007)

	Effectif	Effectif employé	Employeurs + employés
Formels purs	143	333	476
Informels « purs » (y compris travailleuses à domicile)	126	27	153
Informels « hybrides »	38	34	72
Total informel	164	61	<b>225</b>
Total	226	394	620
% informel	36.7%	15.4%	<b>36,2%</b>
Emploi total non agricole	1021		
Emploi total privé non agricole	694		
Part du secteur informel dans l'emploi total non agricole	<b>22,0%</b>		
Part du secteur informel dans l'emploi total privé non agricole	<b>32,4%</b>		

Source : composé par nos soins

### Annexe 3 : L'enquête sur le secteur informel en 2007 dans la wilaya de Bejaïa

L'enquête sur le secteur informel dans la wilaya de Bejaïa réalisée en 2007 a porté sur un échantillon de 522 ménages, soit 3378 individus, concentrés essentiellement dans les grands centres urbains de la région et réparties sur 12 communes (6 grandes communes urbaines et 6 communes rurales). L'échantillon des ménages a été tiré de façon aléatoire au niveau des districts appartenant aux 12 communes retenues. Ces dernières représentent près d'un quart du total des communes de la wilaya et regroupent plus de la moitié (53%) de l'ensemble des ménages de la wilaya recensés à l'occasion de l'opération de pré-recensement pour 2008 effectué en 2007. L'échantillon des ménages enquêtés est affecté de deux biais. Le premier est relatif à la surreprésentation des ménages urbains par rapport aux ménages ruraux (l'enquête a été menée essentiellement au niveau des grands centres urbains et au niveau des districts urbains dans les communes rurales retenues). Le second biais est lié à la qualité de certaines informations recueillies. Dans certains cas, ce sont les femmes qui ont répondu à la place de leurs maris absents lors du passage des enquêtrices. Ce qui a donné lieu parfois à des réponses imprécises ou à des données manquantes. Pour limiter ce biais, un certain nombre de questionnaires (38) a été éliminé, après traitement et vérification de l'ensemble des questionnaires.

### Annexe 4 : Les coûts de la réglementation

Tableau 17 : création et conditions d'activité d'une PME en Algérie (*Doing Business*)

Algérie	2003	2005	2007
<b>Création d'activité</b>			
Procédures (nombre)	14	14	14
Durée (jours)	24	24	24
Coût (% RNB <i>per capita</i> )	16.3	12.4	13.2
Capital minimum (% RNB <i>per capita</i> )	73.2	55.1	45.2
<b>Octroi licences</b>			
Procédures (nombre)			22
Durée (jours)			240
Coût (% RNB <i>per capita</i> )			57.8
<b>Force de travail</b>			
Facilité d'embauche (Indice)	56	44	44
Rigidité (Indice)	60	60	60
Facilité de licenciement (Indice)	40	40	40
Avantage extra-salarial (% salaire)		28	27
<b>Propriété (transfert)</b>			
Procédures (nombre)		14	14
Durée (jours)		51	51
<b>Contrats (exécution)</b>			
Procédures (nombre)	47	47	47
Durée (jours)	630	630	630
Coût (% litige)	17.4	17.4	17.4

Source: World Bank Indicators data base (*Doing Business*)